



Arrondissement de GRENOBLE
Canton de SAINT EGREVE
Commune de QUAIX EN CHARTREUSE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 20 MARS 2026

Nombre de conseillers en exercice : 15
Nombre de conseillers présents : 12
Nombre de conseillers votants : 14

Présents : Eric ROSSETTI, Alexia PROUST, Pierre FAURE, Emmanuelle PAQUIER, Alain MERLE, Mélanie NAUTIN, Olivier FLAVEN, Sébastien FALCO, Jean-Christophe VILLAIN, Audrey BOUVIER, Thierry ROUZIER, Sandrine PONCET

Absents ayant donné pouvoir : Fanny SOCQUET-JUGLARD a donné pouvoir à Mélanie NAUTIN, Anne MARECHAL a donné pouvoir à Alexia PROUST

Absents : Arnaud PITRE,

Par suite d'une convocation en date du seize mars deux-mille-vingt-six, les membres composant le conseil municipal de QUAIX-EN-CHARTREUSE se sont réunis en mairie, le vingt mars deux-mille-vingt-six à vingt heures trente minutes, sous la présidence de M. MERLE Alain.

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal. Il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil. Pierre FAURE est désigné pour remplir cette fonction.

- **2026_27 : Approbation du compte administratif 2025**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient d'approuver le compte administratif 2025 du budget de la commune. Conformément à l'article L.212-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire peut assister à l'examen du compte administratif mais doit se retirer au moment du vote. Aussi, il est proposé au Conseil Municipal d'élire Monsieur ROSSETTI Eric, 1ère adjoint, président pour le vote du Compte Administratif.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice comptable 2025, les titres définitifs, le détail des dépenses effectuées (929865,19 € en dépenses fonctionnement et 224617,59 € en dépenses d'investissement) et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes (1 141 512,97 € en recettes de fonctionnement et 290 328,08 € recettes d'investissement), les bordereaux de mandats,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité d'APPROUVER le compte administratif 2025 du budget de la commune.

Par 14 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

Envoyé en préfecture le 31/03/2026

Reçu en préfecture le 31/03/2026

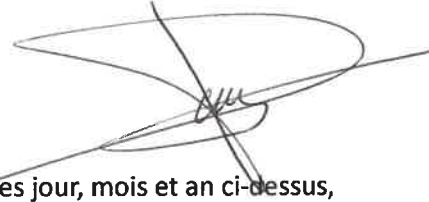
Publié le

ID : 038-213803281-20260320-2026_28-BF

Le Maire
Eric ROSSETTI



Le secrétaire de séance
Pierre FAURE



Fait et délibéré en mairie de QUAIX-EN-CHARTREUSE, les jour, mois et an ci-dessus,
Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en préfecture, à la date ci-dessus mentionnée.